



Absence de l'acheteur lors de la signature achat appartement

Par **oceane95**, le **09/03/2010** à **21:36**

Bonjour,

Je dois signer mon achat d'un nouvel appartement chez mon notaire dans 24 heures.
Au vu des lenteurs de la procédure, des mensonges constant de mon agence immobiliere, de l'attente d'obtention de credit de mon vendeur qui lui même achète un autre bien en même temps alors que je n'etais pas au courant (aucune clause suspensives dans mon compromis de vente)d'une somme surprise de 2120€ que je dois verser à mon vendeur correspondant à un fond de roulement et provisions spéciales; j'ai décidée de ne pas me présenter à la signature.

J'ai demandée au différents parties un compromis par l'annulation du versement de cette somme. J'ai aussi perdue dans cette histoire mon futur locataire qui en avait assez d'attente.....

J'aimerais savoir quelles sont les pénalités que je peux subir si je refuse de signer l'acte d'achat tant que nous n'avons pas trouver de terrain d'entente?

Je suis dans l'urgence et le desespoir, merci à tous de votre aide et de vos réponses.

Cordialement